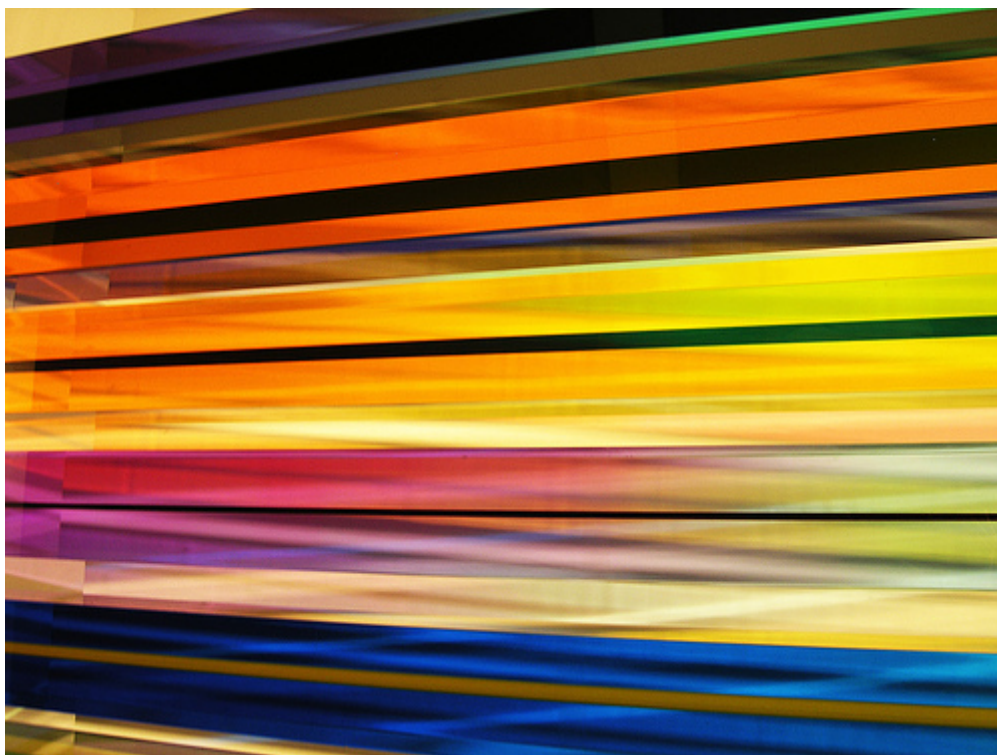


Le paradoxe des « marchés ».

Théologie ou choix politique ?

Par Elisabeth Godfrid



À entendre ou à lire le

réseau métaphorique liant les diverses références aux « marchés », un paradoxe se profile, mettant en jeu le rapport de l'économie au politique, et par là même le champ d'action possible du politique sur l'économie. En effet, comment dans les médias « les marchés » sont-ils présentés ? « La férule des marchés », « le pouvoir des marchés », « la pression des marchés », « l'humeur anxiogène des marchés », « rassurer les marchés », « une autre politique déplaît aux marchés »... Une double instance se dessine : à la fois une entité impersonnelle, lointaine, inaccessible, et une quasi-personne ayant des humeurs, des désirs, des peurs. Le paradoxe étant que cette personnalisation occulte précisément que le système est agi par des hommes^{[1](#)}.

Des « marchés » hors du politique.

La dénomination « marchés » n'est pas seulement une catégorisation discrète servant à circonscrire un domaine d'expérience pour s'y référer et lui donner sens. Elle se déploie dans un

champ métaphorique qui témoigne, par ses images et leur tonalité, d'un investissement par l'imaginaire : une instance dominatrice, autoritaire, voire punitive. Que ce soit « la fêrule », palette de bois ou de cuir servant à punir les écoliers, ou l'expression « être sous la fêrule de quelqu'un », les deux indiquent un rapport de soumission et d'obéissance : un pouvoir sur lequel on ne peut rien, une passivité alors obligée, la seule activité étant une réactivité. La référence non au « marché » mais à un pluriel « les marchés », dénotant les flux financiers, renforce le sentiment d'avoir affaire à un pouvoir personnalisé mais anonyme, d'autant plus insaisissable par cet anonymat. Quelle que soit la tendance politique, est affirmée une entité qui régent, pointée comme « adversaire » dans des courants de gauche accentuant la frontalité d'un eux/nous.

Avec sa palette descriptive, non seulement le champ métaphorique indique en amont la manière imaginative d'un rapport aux « marchés », mais tend à le performer en orientant un mode de raisonnement et une façon d'agir. Voir dans « les marchés » un quasi-juge², dont le pouvoir sévère et inflexible règle selon ses intérêts les choix de valeur et leur légitimité, retourne vers cette seule main de justice et sa fêrule le lieu de la justice, la manière de la rendre. Point de fixation qui opère un détournement, *hors du champ du politique* où pourraient se penser dans leur interaction avec l'économie les moyens d'une autre justice. Le champ métaphorique n'est pas simple ornement littéraire, mais le style même d'un imaginaire d'actions où s'inscrit ce qui va décider des modes de compréhension de l'équité.

Double profit alors en abyme de cet accaparement qui, de monopoliser la focale sur l'économie, d'obliger à ne répondre qu'à ses injonctions — obéir aux marchés, ne pas gêner les flux financiers —, continue et accomplit *effectivement* leur finalité, maximiser les profits, empêchant le politique de réguler la demande de liberté illimitée, vecteur d'injustice et de déliaison sociale. Le délégitimant comme opérateur partie prenante des constructions sociales de valeur, s'y incluant la valeur économique. Cette soumission aux « marchés » les instancie comme quasi-loi naturelle, retrouvant la prégnance d'une nature pensée comme *Justitia*, qui d'elle-même répartirait les richesses, à la fois Vertu, Raison et Équité. Retour en fait à une *théologie naturelle*. Les métaphores des « marchés » performant bel et bien *une sacralisation sous une forme laïcisée*, rejoignant, chacune avec leur spécificité, celle d'Adam Smith postulant un ordre naturel pensé non politiquement, le marché conçu comme loi régulatrice de l'ordre social.

Alors que « la main invisible », référée à la Providence, se teintait d'une dimension plutôt féminine, maternelle, censée être bienveillante par l'effet déclaré d'un ordre et d'une harmonie sociale, « les marchés », eux, se marqueraient plutôt du côté du masculin, du paternel, de la sanction par le risque éventuel ou l'effectivité de la désobéissance. Mais si les deux figures de

marché(s) divergent par la tonalité de leur imaginaire, les deux se rejoignent dans une même perspective : *se passer du politique*, évacuer la possibilité de ses choix et priorités, privilégier ici un « automatisme » sans intention, là une liberté d'aller, au détriment d'une régulation pensée parce que *désirée*. Celle pouvant être mise en œuvre dans l'invention démocratique par ceux qui, connaissant la puissance des intérêts, ne font crédit ni à leur harmonisation naturelle ni aux vertus autorégulatrices des marchés financiers³.

Le postulat d'une « immédiateté » a toujours eu besoin, soit d'une narration pour légitimer les intérêts qu'elle occulte — ici, « la sagesse d'une nature » —, soit d'acteurs partie prenante de ces intérêts — là, les indicateurs de solvabilité par des agences de notation ne jouant plus seulement le rôle d'aide à la décision⁴ mais devenant / risquant de devenir, par leur verdict, initiateurs des politiques, moteurs de leur priorité. « L'immédiateté » ne peut qu'être accompagnée par des acteurs ventriloques qui parlent pour elle, en son nom, mettant ainsi à l'abri les intérêts qu'elle recouvre, qu'ils soient théoriques, politiques, économiques, religieux.

« Main invisible » et ordre naturel.

À cet égard, même Adam Smith dans ses discours sur « la main invisible » laissait affleurer, dans le dit postulé d'une spontanéité, comme une hésitation quant à la réalité d'une distribution équitable des richesses. Texte étonnant d'une *Théorie des sentiments moraux* (paru en 1759) qui réfère « la main invisible » à la Providence par le seul effet d'une juxtaposition de phrases, donnant à lire comment l'imaginaire les met en relation dans une sorte de halo :

Ils [les riches] sont conduits par une main invisible à accomplir presque la même distribution des nécessités de la vie que celle qui aurait eu lieu si la terre avait été divisée en portions égales entre tous ses habitants ; et ainsi, sans le vouloir, sans le savoir, ils servent les intérêts de la société et donnent les moyens à la multiplication des espèces. Quand la Providence partagea la terre entre un petit nombre de grands seigneurs, elle n'oublia ni n'abandonna ceux qui semblaient avoir été négligés dans la répartition. Eux aussi jouissent de leur part de tout ce que la terre produit. Et pour ce qui fait le réel bonheur de la vie humaine, ils ne sont en rien inférieurs à ceux qui pourraient sembler leur être si supérieurs. Quant au bien-être du corps et de la paix de l'esprit, tous les rangs différents de la société sont presque au même niveau, et le mendiant qui se chauffe au soleil sur le bord de la route possède la sécurité pour laquelle les rois se battent. (Smith, 1999, pp. 257-258. Souligné par l'auteur.)

Le côtoiement des phrases unit subrepticement, sans argument rationnel, « main invisible » et « Providence » dans le même rôle de justice, de répartition équitable, mais le télescopage qui les allie est perturbé *malgré tout* par la double répétition de « sembler » et de « presque », indiquant de façon ténue mais néanmoins sensible la présence d'une forme de scrupule⁵. « Presque la même distribution », « Tous les rangs de la société sont *presque* au même niveau ». La recherche par chacun du profit, censé servir la société entière, la composition des intérêts particuliers pour la prospérité de tous, garde en son sein ce « presque » qui faille le dit d'un intérêt commun. Main providentielle, mais reste de dissonance dans l'harmonie proclamée : « certains semblent avoir été négligés ».

La réticence émise à peine s'efface dans *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* où le marché, concept politique et sociologique, est « l'accord admirable de l'intérêt et de la justice » et, en tant que tel, opérateur de l'ordre social. La deuxième référence à « la main invisible », longtemps invoquée comme logique d'un ordre spontané, mérite d'être citée *in extenso* pour en repérer le montage naturalisant :

Chaque individu tâche le plus qu'il peut 1) d'employer son capital à faire valoir l'industrie nationale, et 2) de diriger cette industrie de manière à lui faire produire la plus grande valeur possible, chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. À la vérité, son intention en général, n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société [...] il ne pense qu'à son propre gain ; en cela comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions ; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. (Smith, 1995, t. 2, pp. 42-43, cité par Bruno, 2001, pp. 82-3)

Dans son livre *Le capitalisme utopique*, Pierre Rosanvallon pointe la spécificité de Smith dans le fait d'avoir transposé la réalisation de la politique sur le terrain de l'économie, pensant philosophiquement l'identité de la vie économique et de la philosophie morale.

La transparence du marché s'oppose à la transparence du contrat, mais dans les deux cas s'impose la vision d'un monde immédiat qui abolit en fin de compte la politique. (Rosanvallon, 1979, p. 61)

Apparaissant trois fois dans l'œuvre de Smith (d'abord dans *History of Astronomy*), « la main invisible » condense la pensée d'un « ordre naturel de la société » rapportant la vertu d'une loi régulatrice à « la sagesse d'une nature ».

Si une nation ne pouvait prospérer sans la jouissance d'une parfaite liberté et d'une parfaite justice, il n'y a pas au monde une seule nation qui eût jamais pu prospérer. Heureusement que, dans le corps politique, la sagesse de la nature a placé une abondance de préservatifs propre à remédier à la plupart des mauvais effets de la folie et de l'injustice humaine, [...] tout comme elle en a mis dans le corps physique pour remédier à ceux de l'intempérance et de l'oisiveté. (Smith, 1995, t. 2, livre IV, chap. IX.)

La lecture entre autres de Hume (devenu son ami), celle également des textes du Droit, ont accompagné les travaux de Smith. Alain Bruno souligne que l'analyse des sources du Droit a été pour lui une préoccupation constante, la troisième partie de son cours s'intitulant *Leçons sur la Jurisprudence*. On peut donc ici faire plausiblement l'hypothèse qu'il connaît bien l'histoire de ses transformations, celle notamment du passage intermédiaire d'une spiritualité se sécularisant, investissant le Droit dans des figures encore théologiques, prémisses juridiques mêlées à des idées extra-juridiques. D'autant qu'il rencontrait là des juristes férus comme lui de stoïcisme, les civilistes, « vrais redécouvreurs, dit Kantorowicz, d'un stoïcisme non ecclésiastique et par là même initiateurs du néo-stoïcisme humaniste ultérieur de type pétrarquiste qui aimaient en général à jouer avec la notion de raison et à sanctifier la raison tout autant que la justice, à la manière des déités antiques » (Kantorowicz, 1989, p. 92).

Rencontre où se conjugue son intérêt pour le stoïcisme grandi dans les cours du professeur de philosophie qu'il appréciait, Francis Hutcheson, admirateur des pensées stoïciennes, et ce qui provoque son abandon de la voie ecclésiastique, étant tourné davantage vers un déisme rationaliste se désolidarisant des idées de révélation.

« La main invisible » semble capillarisée de tout l'imaginaire suscité à ce carrefour. Et notamment, probablement — un travail sur les sources du Droit ne pouvant en faire l'économie —, la lecture de Jean de Salisbury, de Placentin (mort en 1192) et son dialogue juridique où l'auteur donne « une vision de la Jurisprudence à l'œuvre dans le sanctuaire de la Justice (*ibid.*, p. 93).

Dans ce traité, la Raison se révélait comme identique à la Loi de la nature.

Cela plaçait la Justice [...] dans une position intermédiaire. Elle seule participait à la fois de la Loi naturelle au-dessus et de la Loi positive au-dessous d'elle. [...] Iustitia elle-même n'était pas du tout, à proprement parler, le Droit, bien qu'elle fût présente dans toute loi, et qu'elle existât avant que la toute première loi fut promulguée. Iustitia était une Idée, ou une déesse. [...] Et comme toute Idée elle remplissait la fonction de médiateur, Iustitia mediatrix, servant d'intermédiaire entre les lois divines et humaines, ou entre la Raison et l'Équité (ibid., p. 94).

Selon le droit romain, la Jurisprudence étant la connaissance des choses divines et humaines, les juristes, ensuite, interprètes de la Loi, se vivaient et se désignaient comme « les prêtres de la Justice ». Balde, le grand juriste, déclara lui-même que « les professeurs de Droit sont appelés prêtres » (ibid., p. 101).

Après bien des interrogations, Adam Smith renonça à devenir pasteur, angoissé de décevoir sa mère, mais peut-être par une substitution inconsciente resta-t-il quelque part « prêtre de la Justice ». Les trois parties de son cours de philosophie morale réunissaient précisément les trois champs d'investigation de ces prêtres du Droit : la théologie naturelle, l'Éthique, la Jurisprudence. Même si « les principes régulateurs restent pour Smith la sympathie et le spectateur impartial pour les activités sociales, l'échange marchand (ou non) pour les activités économiques » (Bruno, 2001, p. 82), la répartition équitable reste encore sous l'égide de cette étrange « main invisible » alliée à une Providence née à la croisée du stoïcisme et du christianisme. L'activité métaphorique se nourrit des affects et de l'expérience, investissant les idées des murmures de l'imagination, des fantasmes avec leur condensation et leur déplacement. Peut-être « la main invisible » / « la Providence » mêle-t-elle avec le souvenir de la *Iustitia mediatrix*, la mémoire des rapports de Smith à sa mère, ce dernier lui étant particulièrement attaché⁶, ayant longtemps vécu heureux près d'elle, à Kirkaldy.

L'État régulateur ?

Que « la main invisible », maintenant largement remise en question, aie été un dogme pour certains tenants de la pensée économique (cf. Hayek) est à la fois étonnant / pas étonnant. Étonnant car elle ne repose sur aucun argument rationnel / pas étonnant si l'expérience apprend que l'imagination est capable de suppléer à ce qui fait peur, à ce qui fait mystère. Face à l'inconnu, des narrations s'inventent et les métaphores en portent la tonalité. Une façon d'appivoiser peur et incertitude.

Les sacralisations portent, emportent avec leurs histoires, les mémoires des hommes, oublieuses de ce qui ne peut être oublié, les inquiétudes, les temps d'angoisse, leur donnant des noms, des qualifications qui à la fois les parlent et les recouvrent, *théâtralisation d'affects*. « Les marchés » et leurs métaphores sont eux aussi sacralisés, réalités humaines devenant face au sentiment d'impuissance des « instances », manipulables verbalement, faute de les agir réellement. Les anciens divinisaient la foudre, les Grecs personnalisaient leurs dieux, les théologies multiplient leurs narrations. Dans ce début du 21^e siècle, « les marchés » portent le nom de sa peur, de son actualité obnubilante sans distance. Un rapport à la mort, à la vie tout aussi en jeu. Le capitalisme ne gère pas seulement de l'argent, des flux financiers, mais se noue à des affects⁷ où se trouve en question au plus profond de l'humain le sentiment, ou non, de sa continuité.

Pour l'individu en effet, l'enjeu est toujours, quelle que soit l'époque, de maintenir et continuer son organisation biologique. Pour se conserver et s'élancer, trois niveaux d'organisation de l'action. Un premier niveau qui agit pulsionnellement ; un deuxième qui tient compte de l'expérience antérieure, mémorise affectivement la qualité agréable ou désagréable de la sensation, faisant naître émotions ; un troisième, celui du désir qui anticipe le moyen de se faire plaisir. L'apprentissage vecté par un principe de plaisir désirant, renforçant ce qui fait plaisir, évitant le déplaisir. Évoluer dans un espace qui permet et favorise le plaisir, qui protège des atteintes, rechercher les activités, les personnes, les objets qui gratifient dans une relative sécurité donnant confiance et rendant disponible à ces activités, oriente l'intérêt, forme *des logiques d'intérêt*. Ces logiques, différenciées pour chacun par un apprentissage et un imaginaire singulier, mais ayant en commun la recherche du plaisir, sont multiples, pouvant se trouver en concurrence dans ces activités, pour la possession d'un même objet : égocentrisme, non lâcher-prise, instrumentalisation infantile de l'autre, mode de conservation qui tient compte de l'autre soit par l'effet d'une sensibilité réceptive à lui, soit par le détour d'une pensée imaginative.

La question « Comment l'État va-t-il se positionner par rapport à une activité économique faisant se rencontrer des individus cherchant chacun à se donner les moyens d'action de leurs logiques d'intérêt ? » peut se poser sous la forme : « De quelle liberté qualifiée par l'État les individus vont-ils disposer pour leurs intérêts ? » La réponse apportée dépend et se module pour chaque gouvernement en fonction de sa perspective du juste, de sa vigilance ou non à l'égard des appropriations ôtant à certains les moyens de vivre. Très ancienne question qui devient brûlante à rapprocher de l'affirmation d'Aristote : « La nature du désir est (d'être) infini, et c'est à le combler que la plupart des gens passent leur vie » (1993, p. 171).

Si la Cité est multiplicité et le désir infini, comment l'État va-t-il se mettre en rapport avec les citoyens qui, dit Solon « envoient la Cité à la ruine »⁸, brisent la cohésion sociale, fomentent détresse et ressentiment, retournent contre la Cité les effets produits par, dit-il, « l'avidité et la bêtise » ? Va-t-il jouer un rôle régulateur ? Dans quelles limites de règles définies va-t-il qualifier la liberté, si de cette qualification dépend la répartition de la richesse et pouvoirs qui donnera la mesure de sa perspective du juste ? La préférence économique-politique de l'État pourrait se profiler dans la manière de répondre à la lettre de Jean-Jacques Rousseau adressée aux citoyens de Genève dans laquelle il décrit des individus « toujours occupés de leurs intérêts privés, de leur travail, de leur trafic, de leur gain [...] pour qui la liberté même n'est qu'un moyen d'acquérir sans obstacle et de posséder en sûreté »⁹.

Le terme « libéralisme » est polyvoque, faisant cohabiter en lui une multiplicité de sens ; « libéralisme politique », « libéralisme économique », se creusant eux-mêmes chacun d'une pluralité sémantique, et ne suffisant pas à cerner un sens. Utiliser le terme sans nuances, sans définir au préalable de quoi il est parlé, engage dans des diatribes vaines. Pour simplifier ici, la problématique sera réduite à deux angles de vue : liberté illimitée, liberté conditionnée à celle de l'autre. L'État va-t-il s'engager ou non dans la régulation impliquant la deuxième ? Le politique va-t-il mettre en œuvre les moyens de réguler des logiques d'intérêt désireuses de franchir sans obstacle, de s'affranchir de toute limite ? Ceux-là même qui permettent la liberté conditionnée à celle de l'autre où chacun, dans une égalité en droits, peut mener son projet de vie ?

Logiques de perpétuité.

Le pouvoir des marchés, ici sans métaphore, exprime en filigrane le champ libre qui leur est laissé par une politique quand elle devient « la » politique soucieuse de ses places et privilèges, préservant sa logique d'intérêt en favorisant un pouvoir financier qui l'entretient dans sa propre logique de perpétuité. Collusion alors entre deux logiques de perpétuité qui évacuent « le » politique, quand celui-ci veut dire la prise en considération d'une *co-existence*, où le *cum*, le « avec », prend toute son intensité, où « l'existence » se charge de la valeur d'une vie. « Se passer du politique » ne signifie pas se passer de toute politique, les logiques de perpétuité en ont une, mais se garantir des effets d'une invention démocratique mettant en question / en danger cette perpétuité. Celle qui provoque l'injuste.

Mais de provoquer l'injuste peut se retourner contre ces logiques de perpétuité. Les enchaînements en sont connus : perte du pouvoir d'achat, diminution de la consommation, baisse de la croissance, chômage, nécessité pour l'État d'emprunter, augmentation de la dette,

personnel insuffisant au Pôle Emploi¹⁰, suppression de postes dans les secteurs de la santé, dans l'enseignement, difficultés et impasses scolaires, augmentation de l'insécurité, montée des populismes, renforcement des politiques d'« austérité », baisse encore plus de la consommation : cercle vicieux.

Alors ces politiques entonnent, elles aussi, la litanie métaphorique du « pouvoir des marchés », se déresponsabilisant, se dédouanant d'une politique non régulative qui a mené à ces réactions en chaîne. D'un côté « le pouvoir des marchés », une sacralisation sous une forme laïque par peur, angoisse, incertitude, de l'autre et en même temps « le pouvoir des marchés » *par déni du pouvoir accordé aux marchés*, la réclamation après coup d'une régulation par ceux-là même qui ont facilité la dérégulation. D'un côté « la fêrle des marchés », la crainte à l'égard de ce quasi-juge qui mène le monde à sa baguette, retour à une théologie, de l'autre « la pression des marchés », « rassurer les marchés », la tentation/tentative encore de continuer les logiques de perpétuité. Les premiers dans le souci d'une existence, l'appréhension des conditions même de sa continuité, les seconds dans le souci de maintenir un système de pouvoir qui maximalise toujours plus les profits quelles qu'en soient les formes. Dans les deux cas, la personnalisation des marchés vient recouvrir que le système est investi par des hommes cherchant et trouvant dans les institutions et organismes les acolytes approbateurs et accélérateurs d'une dérégulation dont ceux-ci bénéficient.

Selon le contexte, la perpétuation d'un intérêt particulier, soit s'affirme cyniquement — années 1980 et *golden boys* —, soit parce que la société (re)commence à s'éveiller, a besoin de s'occulter sous une forme qui d'emblée immortalise, perpétue. Reprenant la voie décrite dans *Les deux corps du roi* (Kantorowicz, 1989) quand le *Christus-fiscus*, l'impôt à recouvrir, devenait à la fois mortel / immortel, incarné par le roi-*Christus* / désincarné et donc intouchable : perpétuel de toute éternité, légitimé de fait.

La métaphorisation des marchés accomplit cette double face qui permet de justifier la perpétuité du système, mais se complexifiant par une personnalisation paradoxale : à la fois des marchés inaccessibles, pures abstractions, entités impersonnelles, et des marchés personnalisés voilant la part effectivement humaine qui agit le système. Par cette double instance, « les marchés » deviennent doublement intouchables, situés sur une ligne d'horizon à valeur théologique, les naturalisant. Et les perpétuant. La naturalisation a toujours accompagné les prises de pouvoir, les main-mises, qui ont besoin de fables pour se légitimer. « La nature » plutôt que la loi des hommes soucieux de la part des uns, des autres.

Régulation et profit solidaire.

Voilà où vous en êtes, vous autres. Vous croyez que le même bonheur est fait pour tous. Quelle étrange vision ! (Diderot, *Le Neveu de Rameau*)

Les marchés, les flux financiers ne sont pas inaccessibles à une responsabilité humaine refusant l'hégémonie d'une unique valeur. « Toute l'économie, dit André Orléan, s'est constituée en prétendant que sa valeur, la valeur économique, était objective, qu'elle était différente des valeurs sociales [...], les valeurs économiques sont comme les autres valeurs, elles sont collectives » (Orléan, 2010). Construites donc socialement et légitimées par une représentation du monde. Instaurer un contre-pouvoir à une liquidité financière qui tend à tout homogénéiser dans sa logique suppose non seulement de dé-naturaliser sa valeur, mais de proposer d'autres perspectives où le désir peut s'investir et avoir du plaisir. Libre à chacun de choisir ses voies si la liberté est conditionnée à celle de l'autre, si des garde-fous sont mis à l'envahissement d'une seule et même valeur et à ses effets : des inégalités par accaparement qui mettent en danger des existences.

Alors ne sont pas inaccessibles à une régulation les indemnités de départ et retraites-chapeaux exorbitantes, les renvois d'ascenseur endogènes des privilèges accordés réciproquement dans les conseils d'administration, les arrangements entre managers et actionnaires pour augmenter les stock-options, les taux d'imposition des hauts revenus, les niches fiscales. Peut être pratiquée la séparation des banques de dépôt et d'investissement. Peut être inventée « une architecture financière qui respecte la spécificité des métiers en créant des cloisonnements selon les différents marchés » (Orléan). L'invention démocratique est là pour imaginer des voies par une intelligence collective nourrie des imaginaires singuliers. Que veut dire « le respect des libertés individuelles » proclamé par les dérégulateurs, quand l'idée de liberté qui y est investie est celle d'une liberté illimitée portant atteinte à la cohésion sociale, à la possibilité pour chacun effectivement de *vivre* ?

Si l'économie de marché permet de canaliser des pulsions, de les investir dans des filets temporels, si l'inventivité qu'elle provoque peut être par certains de ses résultats, notamment scientifiques, bénéfique pour tous, la financiarisation qui pousse aux délocalisations, à la désindustrialisation, aux licenciements non motivés par l'économie réelle, devient, elle, mortifère. Il revient au politique de ne pas subir « la fêrule des marchés », mythe d'une nécessité intemporelle, cyniquement entretenu pour l'entretien même de ceux qui ont intérêt à perpétuer

des figures théologiques recouvrant leur part humaine, trop humaine. Alors que main-mise est faite sur la part financière qui relancerait la croissance — investissements, recherche et développement, formation —, faire porter la responsabilité de la perte de croissance sur le seul coût salarial relève de l'impudence, manifeste le cloisonnement d'une logique d'intérêt fermée aux autres mondes.

Réguler, c'est d'abord en amont changer d'état d'esprit. Possible en effet de retrouver la joie d'entreprendre, de mener des aventures entrepreneuriales, de ne plus faire porter aux seuls salariés la charge d'une rentabilité à court-terme qui mine l'entreprise, entretient une surveillance malsaine au nom d'une productivité le plus souvent mal pensée et mal organisée. Plutôt que répondre à une financiarisation qui paralyse l'élan, augmente le stress, des règles peuvent limiter la démesure de l'accaparement, faisant ainsi redémarrer la croissance, changer le climat du pays. Insistance du verbe « pouvoir » où se profile un changement de valeurs.

Encore faut-il avoir ce désir et agir pour le mettre en œuvre. Alors que « la compétitivité » est définie par l'Union européenne comme « la capacité d'une nation à améliorer le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité »¹¹, la compétitivité *pratiquée* est celle qui vise toujours et encore à extraire la plus-value au coût salarial le plus bas, avec tous les effets négatifs en chaîne : écart entre une image idéalisée et une réalité qui est celle du pompage actionnarial, de l'accroissement de l'inégalité des revenus. La compétitivité continue d'être comprise exclusivement dans la sphère des coûts — biens utilisés, travail, capital (s'y incluant dividendes et intérêts d'emprunts), taux de change — au lieu d'y intégrer la part humaine de l'investissement, une productivité accrue par le désir de participer à un projet, par la motivation, une forme de confiance, le dialogue dans la négociation, le plaisir mémorisé d'un partage des bénéfices jouant dans la relance, une formation non culpabilisante, un environnement favorable (cadre de vie, crèches de proximité), et en amont la qualité d'un enseignement, la compréhension des rapports corps-esprit, l'investissement dans la recherche, l'innovation impulsée par un état d'esprit qui lui est propice.

En France, loin des discours pieux, l'investissement dans l'avenir est toujours pénalisé comme coût, dévalorisé parce que perçu comme non rentable à court-terme, du double point de vue de l'entreprise et de l'État dont les dirigeants, le plus souvent, visent le court-terme électoral. Profit pour quelques-uns mais désastre pour un pays. Théologie des « marchés » ou choix politique ? Le « profit » n'est pas que financier. La notion a été monopolisée par l'économie, alors que dans son sens premier *profectus*, c'est le *pro* qui compte : grandir, se transformer.

L'idée d'« humanité », de « bienveillance » s'écrit en chinois avec les caractères « homme » et « deux ». La logique actionnariale croit que c'est en désolidarisant du « deux », de l'autre homme, le salarié, qu'elle gagnera. Rien n'est moins sûr. Les oppressions ont toujours été mises à bas. Et la finance, telle qu'elle est menée, est une oppression, une tyrannie exercée sur l'autre, y compris les managers eux-mêmes, sommés de répondre aux injonctions : stress, accident cardiaque, effets néfastes sur la famille. Cette logique extorsive cherche une dérèglementation paradoxale : des lois favorables à certains pour pouvoir être des hors-la loi. « Ô peuple, dit Victor Hugo, consentir au tyran, c'est le faire » (1879, X). Alors la loi pour l'intérêt de tous. *Le profit solidaire*.

D'autres perspectives de plaisir, d'autres valeurs, d'autres intérêts que seulement marchands peuvent émerger, commencent à le faire : d'abord actions minoritaires, expérimentales, puis par le succès se diffusant plus largement. L'argent, comme possible non réalisé, rassure, colmate les sentiments de béance, pare affectivement contre l'angoisse de mort, d'autant plus désiré alors comme tel que par ailleurs socialement, humainement, des valeurs de solidarité, de coopération ne sont pas pratiquées. Mais peut s'opérer un désinvestissement sur l'argent comme objet idéalisé quand sont mises en place d'autres formes d'actions qui *marchent*, vérifiées par l'expérimentation : économie solidaire, Scop, coopératives agricoles, regroupement foncier, mais aussi Sel (systèmes d'échanges locaux), mise en commun d'objets, d'activités (soutien scolaire, crèches) dans des immeubles ou des quartiers, location plutôt que propriété... Motivation à partager des projets, joie à le faire, à s'entraider, à faire naître ensemble, l'argent non plus comme but en soi mais comme moyen.

Dans ces expériences de vie, pas d'assurance, pas de fond de garantie contre les aléas existentiels, l'intranquillité interrogative, juste une relative mise en confiance par l'attention bienveillante réciproque où la solitude ne veut pas dire esseulement, où partage et solitude peuvent faire alliance et se nourrir mutuellement. Que l'argent fasse plaisir, chacun peut l'expérimenter quand le salaire arrive, quand « du possible » à nouveau advient sous forme abstraite. Mais que l'argent, obsédant, idole pare-angoisse prive d'autres humains de moyens d'existence, requiert alors politiquement que de nouvelles formes sociales, juridiques soient pensées et mises en œuvre, qui permettent une liberté conditionnée à celle de l'autre.

Des femmes et des hommes peuvent donner un autre sens au devenir humain, celui précisément d'ouvrir pour chacun la possibilité de ce devenir, des métamorphoses et de leurs joies par le sentiment et la pratique d'une solidarité rendant effective une *politique de coexistence*. Des humains sans illusions sur les humains, et parce que sans illusions, sans fantasme de paradis sur terre, résistants à la part inhumaine, toujours possible dans cet humain. En dépit et avec les

dérives de tout processus, l'imprévisible des événements, les écarts de route nés de l'expérience. Alors le courage, la ténacité, le combat.

Illustration : Ishrona, « Arts in Color », 07.10.2006, [Flickr](#) (licence [Creative Commons](#)).